

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

S/GBT/M/8

24 février 1997

(97-0951)

Groupe des télécommunications de base

RAPPORT DE LA REUNION DU 14 FEVRIER 1997

1. Le Groupe des télécommunications de base a tenu sa huitième réunion le 14 février 1997. L'ordre du jour comportait trois points: présentation de nouveaux projets d'offres ou de projets d'offres révisés; échange de vues sur la situation des négociations; et autres questions.

2. Présentation de nouveaux projets d'offres ou de projets d'offres révisés. Antigua-et-Barbuda, le Bangladesh, le Brunéi Darussalam, le Guatemala, la Jamaïque, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Sénégal, Sri Lanka, la Trinité-et-Tobago et la Tunisie ont présenté de nouveaux projets d'offres. Le Chili, la Colombie, la Corée, l'Inde, Israël, le Japon, le Pakistan, les Philippines, la République dominicaine, la Thaïlande, la Turquie et le Venezuela ont présenté des projets d'offres révisés. Plusieurs autres délégations (celles de l'Afrique du Sud, de l'Australie, du Brésil, de la Bulgarie, du Canada, des Etats-Unis, du Ghana, de la Malaisie, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande, de la Pologne, de la République tchèque, de la République slovaque, de la Roumanie, de Singapour, de la Suisse et de l'Union européenne) ont communiqué de nouvelles versions révisées des offres présentées au cours des semaines précédentes. Les modifications indiquées par un certain nombre de délégations qui ont présenté des offres révisées étaient notamment les suivantes: adjonction d'engagements dans des sous-secteurs plus nombreux; suppression des références à la disponibilité des fréquences ou du spectre dans la colonne concernant l'accès aux marchés; relèvement des limitations imposées à la participation étrangère au capital dans un certain nombre d'offres où figurait ce type de limitations; et inclusion du document de référence sur les principes réglementaires dans un plus grand nombre d'offres. Certaines délégations ont précisé que leur projet d'offre ne portait pas sur les services de diffusion. Plusieurs délégations ont souligné que leur offre sur les télécommunications de base correspondait à un processus interne de libéralisation et de réforme du secteur des télécommunications.

3. La délégation des Etats-Unis s'est dite encouragée par les offres qui avaient été présentées, bien qu'elle soit préoccupée par les limitations concernant la participation étrangère au capital figurant dans certaines offres, qui, elle l'espérait, pourraient être améliorées après le 15 février et avant l'entrée en vigueur de l'accord. Elle a noté que la décision prise en avril de l'année précédente de poursuivre les négociations avait permis d'améliorer sensiblement l'équilibre des engagements entre les Membres et qu'il semblait maintenant possible d'atteindre la "masse critique" nécessaire à l'aboutissement des négociations. Elle a aussi confirmé que les Etats-Unis avaient l'intention de maintenir leur offre améliorée mais a annoncé qu'ils présentaient une exemption des obligations énoncées à l'article II concernant la transmission unidirectionnelle par satellite de services de télévision directe (DTH) et de diffusion directe par satellite (DBS), et de services audionumériques. La délégation argentine a dit qu'elle n'était pas en mesure de confirmer son projet d'offre car elle n'avait pas achevé l'évaluation globale des engagements pris par l'Argentine et des avantages qu'elle recevait de la part de ses partenaires commerciaux. Elle prenait cette décision compte tenu des dispositions du paragraphe 6 de la décision du Conseil du 30 avril 1996 sur les engagements concernant les télécommunications de base. La délégation de l'Union européenne regrettait la décision de l'Argentine et espérait que les difficultés qui se posaient à propos du projet d'offre de ce pays pourraient être surmontées. Elle avait appris avec plaisir que les Etats-Unis confirmaient leur projet d'offre mais était perplexe au sujet de leur décision

./.

de présenter une exemption de l'obligation NPF au sujet de services qui n'étaient pas visés par ces négociations et pour lesquels les négociations avaient été achevées et des consolidations offertes en 1993. Elle a fait observer que dans des secteurs où la liberté d'accès au marché avait été consolidée, des exemptions de l'obligation NPF ne pouvaient pas s'appliquer. La délégation canadienne avait entendu avec plaisir que les Etats-Unis estimaient que les offres présentées représentaient la "masse critique" nécessaire pour conclure les négociations mais était préoccupée par l'exemption de l'article II soumise par les Etats-Unis, vu l'absence de consensus sur la définition de la distinction entre les services de télécommunication de base et les services de diffusion; le Canada espérait avoir un éclaircissement sur la signification et la nature de cette exemption. Le Président a informé les participants qu'il avait reçu une lettre de la Dominique, qui annonçait son intention de présenter une nouvelle offre avant la date limite du 15 février.

4. Echange de vues sur la situation des négociations. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

5. Autres questions. Le Président a présenté une version provisoire du rapport du Groupe au Conseil du commerce des services. Certaines délégations ont proposé des modifications et il a été convenu que celles-ci seraient incluses dans une nouvelle version du projet de rapport qui serait examinée à la réunion suivante. Le Président a invité les délégations qui avaient promis de présenter de nouveaux projets d'offres ou des projets d'offres révisés à le faire dès que possible. Il a demandé à toutes les délégations qui n'avaient pas encore indiqué que leur projet d'offre pouvait être transformé en projet de liste d'engagements de se mettre en rapport avec le Secrétariat afin de le confirmer. Il a rappelé aux participants que la réunion suivante du Groupe, qui serait aussi sa dernière réunion, se tiendrait le 15 février 1997.